

03.05.2018 – 08:00 Uhr

Les sols de qualité sont précieux, il faut les conserver !

Bern (ots) -

Presque mille hectares de terres agricoles disparaissent année après année. De nombreuses prestations rendues par le sol et indispensables à la prospérité de notre société sont détruites par la même occasion - filtration de l'eau et stockage du carbone par exemple. Le programme national de recherche "Utilisation durable de la ressource sol" (PNR 68) propose des solutions d'aménagement du territoire afin de réduire ces pertes au maximum. La qualité du sol, surtout, doit être mieux prise en compte dans les décisions inhérentes à l'aménagement du territoire.

Entre 1985 et 2009, 85 000 hectares ont disparu, principalement sur le Plateau et dans les vallées, ce qui représente cinq pour cent des terres agricoles encore existantes en 1985. Les derniers résultats de la statistique de la superficie indiquent que le processus s'est poursuivi, à un rythme légèrement réduit, ces dernières années. Avec la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), la situation s'est bel et bien améliorée sur le front des nouvelles affectations en zone à bâtir. Mais la consommation de sol reste élevée pour ce qui touche aux projets d'infrastructure et aux constructions hors zone à bâtir. Les nombreuses fonctions du sol, comme sa fertilité, sa capacité à stocker le carbone ou à retenir et filtrer l'eau - réunies sous le terme de qualité du sol - disparaissent aussi suite à ces pertes.

Mettre dans la balance la qualité du sol

Certes, la loi sur l'aménagement du territoire exige une utilisation mesurée du sol; il n'en reste pas moins que les terres agricoles sont insuffisamment protégées par la législation actuelle. Comparé à d'autres surfaces dignes de protection telles que les marais et la forêt, la protection légale spécifique dont bénéficient les terres agricoles est plus faible. Si les surfaces d'assolement, qui représentent environ un tiers de toutes les surfaces agricoles, font figure d'exception, les deux autres tiers sont à peine pris en compte dans la pesée des intérêts. En outre, seule la productivité agricole est déterminante lors de la définition des surfaces d'assolement; les autres fonctions du sol telles que la filtration ou son rôle d'habitat ne sont pas prises en considération. Or, ce sont précisément ces aspects qu'un aménagement du territoire durable doit intégrer dans la pesée des intérêts. De plus, la majeure partie des constructions sont actuellement réalisées sur des sols à forte productivité agricole, car les zones construites existantes sont, pour des raisons historiques, souvent entourées de sols de grande valeur. Il n'est donc pas rare que l'extension des constructions à proximité immédiate des zones urbanisées provoque la disparition à grande échelle de sol de grande qualité.

Valeurs seuils pour la perte en qualité des sols

On manquait aussi jusqu'à maintenant d'instruments adéquats pour pouvoir intégrer la qualité du sol dans les décisions d'aménagement. Les chercheurs du programme national de recherche "Utilisation durable de la ressource sol" (PNR 68) ont donc développé l'instrument des points d'indice du sol, qui permet d'appréhender concrètement la qualité des sols. Il fournit par exemple des précisions sur les endroits où on peut construire ou dézoner en provoquant le moins d'impact sur la qualité du sol. "Ce système peut être utilisé pour conserver la qualité du sol à long terme", selon Adrienne Grêt-Regamey de l'EPF Zurich. "On peut imaginer fixer une valeur-seuil au niveau cantonal qui représenterait le nombre maximal de points de l'indice du sol qui peuvent être utilisés. Ces points, fonctionnant comme un système de quota, permettraient de piloter la consommation de sol en fonction de sa qualité." Des expériences provenant de Stuttgart ont montré que la perte de qualité du sol peut être réduite de façon ciblée grâce à ce type d'instruments.

Vers une politique durable des sols

D'autres chercheurs du PNR 68 pointent également l'importance des terres agricoles disponibles et de leur qualité. "L'évolution démographique attendue et le changement climatique jettent de grands défis à l'utilisation durable du sol" constate Felix Walter du bureau Ecoplan: "Le sol n'étant pas une ressource renouvelable, nous ne pourrions pas, à long terme, éviter les restrictions." Cela nécessite par conséquent des mesures non seulement dans l'agriculture et la sylviculture, mais également dans d'autres domaines politiques tels que le développement des zones bâties et celui des infrastructures, et cela demande des efforts de communication ciblés. Felix Walter indique donc des pistes pour une politique durable d'utilisation du sol en partant de l'ensemble des approches possibles. Outre des mesures efficaces dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de la sylviculture, cette stratégie exige une meilleure cartographie des sols, un travail d'information intensif, une étroite collaboration des différents acteurs de la protection du sol et de l'aménagement du territoire et un engagement fort du monde politique au niveau de la Confédération, des cantons et des communes.

Le temps presse

Il reste peu de temps pour prendre des mesures concrètes allant dans le sens d'une politique durable du sol. "Le temps presse", souligne Adrienne Grêt-Regamey, "nos analyses montrent que la marge temporelle à disposition pour protéger la qualité actuelle du sol est extrêmement faible." Il s'agit donc de perfectionner rapidement les bases nécessaires. L'emploi des points d'indice du sol, par exemple, nécessite des études pilotes qui ne peuvent plus être réalisées par le PNR 68. "La 2ème révision en cours de la loi sur l'aménagement du territoire est l'occasion de mieux ancrer la qualité du sol dans la législation."

Adrienne Grêt-Regamey, Sander Kool, Lukas Bühlmann, Samuel Kissling (2018): Un agenda du sol pour l'aménagement du

territoire. Synthèse thématique ST3 du programme national de recherche "Utilisation durable de la ressource sol" (PNR 68), Berne.

Felix Walter, Elvira Hänni (2018): Vers une politique durable des sols. Synthèse thématique 5 du programme national de recherche "Utilisation durable de la ressource sol" (PNR 68), Berne.

Les synthèses en allemand et les photos à usage éditorial sont disponibles sur notre site web:

<http://www.snf.ch/fr/pointrecherche/newsroom/Pages/news-180503-communique-de-presse-les-sols-de-qualite-sont-precieux-il-faut-les-conserver.aspx>

Programme national de recherche "Utilisation durable de la ressource sol"

Le PNR 68 établit les bases pour une exploitation durable des sols en Suisse. À cette fin, il convient de prendre en compte les services écologiques et économiques que fournit le sol. Le concept des services écosystémiques permet de mettre en valeur les fonctions des sols et leur contribution au bien-être humain. www.pnr68.ch

Ce communiqué est le dernier des trois communiqués de presse publiés par le PNR 68 sur ses cinq synthèses thématiques. Le premier, "La Suisse a besoin d'une cartographie nationale complète des sols", a paru le 19 avril, et le deuxième, "Préserver la santé du sol" le 26 avril 2018.

Contact:

Prof. Dr. Adrienne Grêt-Regamey
Institut für Raum- und Landschaftsentwicklung
ETH Zürich
Stefano-Franscini-Platz 5
8093 Zurich
Tél.: +41 44 633 29 57
Portable: +41 79 667 53 31
E-mail: gret@eth.ch

Felix Walter
Ecoplan
Monbijoustrasse 14
3011 Berne
Tél.: +41 31 356 61 74
E-mail: walter@ecoplan.ch

Urs Steiger
Chargé du transfert de connaissances PNR 68
Pilatusstrasse 30
CH-6003 Lucerne
Tél.: +41 79 667 62 53
E-mail: u.steiger@bluewin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100815140> abgerufen werden.